

Quelques directives au sujet de l'objectif 12 des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique :

D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu.

L'extinction est le résultat d'un processus naturel, mais l'activité humaine a grandement augmenté le rythme d'extinction actuel. Des mesures sont nécessaires afin de s'attaquer aux moteurs directs et indirects du changement (voir les Objectifs d'Aichi sous les buts A et B du Plan stratégique de 2011-2020 pour la diversité biologique) et ainsi réduire la menace d'extinction causée par l'activité humaine. La lutte pourrait être longue. Cependant, l'extinction imminente d'espèces menacées connues peut souvent être prévenue en protégeant d'importants habitats (tels que les sites d'Alliance for Zero Extinction) ou en s'attaquant aux causes directes précises du déclin de ces espèces (telles que la surexploitation, les espèces exotiques envahissantes, la pollution et la maladie).

Explication de l'objectif :

Cet objectif porte directement sur les **espèces menacées connues**. La Liste rouge des espèces menacées de l'UICN contient actuellement plus de 19 000 espèces menacées à l'échelle mondiale. Les espèces dites vulnérables, en voie de disparition ou dangereusement en voie de disparition sont considérées comme menacées. L'UICN utilise d'autres catégories pour décrire l'état de conservation des espèces, telles que les espèces presque menacées, les moins à risque, disparues à l'état sauvage, disparues ou à données insuffisantes. De plus, plusieurs pays possèdent leurs propres listes d'espèces menacées.

Cet objectif comporte deux volets :

- **La prévention de l'extinction.** Prévenir l'extinction signifie que les espèces menacées à l'heure actuelle ne doivent pas passer dans la catégorie des espèces disparues. Environ 3 800 des 19 000 espèces menacées connues à l'échelle mondiale sont considérées comme dangereusement menacées. Les espèces dangereusement menacées font face à un risque extrême de disparition à l'état sauvage.
- **L'amélioration de l'état de conservation des espèces menacées.** L'amélioration de l'état de conservation signifie que les populations de l'espèce augmentent à un point tel qu'elle passe à une catégorie de risque moins élevée. Selon les critères de l'UICN, une espèce qui passe à la catégorie des espèces presque menacées n'est plus considérée comme menacée.

Conséquences sur l'établissement des objectifs nationaux :

La première étape de l'établissement des objectifs nationaux consiste à préparer une liste des espèces actuellement menacées et leur emplacement. Les pays qui ne possèdent pas de liste nationale des espèces menacées peuvent utiliser une liste mondiale, telle que celle que maintient l'UICN. L'objectif porte sur les *espèces menacées connues*, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'aborder toutes les espèces du pays. Les pays peuvent s'attaquer d'abord aux espèces dont les populations sont relativement faibles et les espèces dont le déclin est le plus rapide.

Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif pourraient aider à la réalisation de plusieurs autres objectifs du Plan stratégique, tels que l'objectif 13. À l'inverse, les mesures visant à réaliser d'autres objectifs du Plan stratégique, telles que les mesures prises en vertu du but stratégique B et de l'objectif 11, contribueraient également à la réalisation de cet objectif.

Questions guides pour établir les objectifs nationaux :

Quelles sont les espèces menacées dans mon pays? Quelles espèces sont presque menacées? Quelles espèces sont susceptibles de disparaître sans mesures urgentes? Quelles sont les espèces dont les populations augmentent? Quelles sont les espèces dont les populations sont en déclin?

Quelles sont les espèces menacées situées dans mon pays? Sont-elles liées à l'emplacement des zones de grande diversité biologique, des sites d'Alliance for Zero Extinction, des aires importantes pour les oiseaux et autres catégories semblables?

Quelles sont les principales menaces qui pèsent sur les espèces menacées? Quelles menaces peuvent être éliminées au moyen de mesures de conservation directes et lesquelles exigent une approche plus globale?

Quelles sont les possibilités et les contraintes de prévenir l'extinction de certaines espèces? Prenez en considération les coûts et les avantages écologiques, économiques et sociaux possibles de prévenir l'extinction de certaines espèces. Comment peuvent-ils justifier des chiffres nationaux supérieurs ou inférieurs à l'objectif mondial?

Quelles sont les parties prenantes pouvant être affectées? Comment peuvent-elles participer et comment peut-on combler leurs besoins? Quels sont les compromis à envisager?

Quelles seront les ressources supplémentaires (financières, humaines et techniques) nécessaires pour atteindre l'objectif national établi? Comment amasser des sommes supplémentaires? Quelles sont les sources de financement possibles?

Il est important de prendre note que les objectifs nationaux peuvent être plus spécifiques et plus précis que l'objectif mondial, selon les circonstances nationales particulières. Les prochains objectifs nationaux doivent être ambitieux, mais réalistes. Aller au-delà du statu quo pourrait exiger un effort et des ressources supplémentaires.

Mesures et étapes

Cet objectif s'applique à une grande partie du programme de travail de la Convention, mais est particulièrement pertinent pour le programme de travail sur les aires protégées, ainsi que la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et l'Initiative taxonomique mondiale.

Plusieurs types de mesures, comprenant à la fois des mesures de conservation directes et indirectes, peuvent être appliqués pour atteindre cet objectif. La pertinence des mesures dépend largement des espèces concernées, des causes de leur déclin, de leur histoire de vie, de leurs caractéristiques et des circonstances nationales. Les mesures à prendre dans les cas où la disparition des habitats est la cause principale du déclin de l'espèce peuvent notamment porter sur la protection des sites d'importance pour la diversité biologique, tels que les zones de grande diversité biologique ou les sites reconnus par l'Alliance for Zero Extinction. Des mesures visant à s'attaquer à d'autres sources de menace pourraient être nécessaires lorsque la menace est attribuable à d'autres pressions telles que la surexploitation ou les espèces exotiques envahissantes. De façon générale, les mesures visant une espèce en particulier, telles que la mise sur pied de programmes de récupération et de conservation des espèces, peuvent être utilisées pour prévenir la disparition des espèces. Quant aux espèces disparues à l'état sauvage, des programmes de réintroduction et autres mesures de conservation in situ pourraient être utilisées pour rétablir les espèces dans les zones desquelles elles ont été extirpées.

Indicateurs possibles :

- Tendances dans l'abondance des espèces choisies
- Tendances dans les risques d'extinction
- Tendances dans la répartition des espèces choisies

Ressources :

Liste rouge de l'UICN : <http://www.iucnredlist.org/>

Alliance for Zero Extinction : <http://www.zeroextinction.org/>

BirdLife International : <http://www.birdlife.org/action/science/sites/index.html>

Conservation International : <http://www.biodiversityhotspots.org/Pages/default.aspx>